

VERS UNE RECHERCHE ÉCO-RESPONSABLE AU LJK (UMR 5224)

Texte rédigé par un groupe de travail constitué de membres du laboratoire LJK, entériné par vote électronique le 03 janvier 2022 par les électeurs.rices du conseil de laboratoire.

1. INTRODUCTION

Ce texte a pour vocation de tracer les lignes directrices de la politique et de l'organisation du LJK concernant la prise en compte de l'impact environnemental de la recherche effectuée au laboratoire. Ce texte ne contient aucune mesure coercitive mais explicite les moyens mis en œuvre pour agir en cette direction de manière collective, juste et efficace.

Pour motiver brièvement ce texte avec un peu de contexte, beaucoup d'études [1, 2, 3, 4] tendent à montrer que les changements climatiques sont en grande partie liés aux activités humaines, notamment en terme de déplacements mais aussi de consommation de biens et services. Par ailleurs, d'autres types de pollutions à impact environnemental négatif sont aussi liées aux activités humaines, en particulier au monde du numérique [5]. Cette prise de conscience progressive s'est en particulier traduite dans des décisions politiques globales imposant une réduction des émissions de gaz à effet de serre à différentes échelles (mondiale : [6], Européenne : [7]).

Le monde de la recherche qui a largement œuvré pour analyser et quantifier ces perturbations environnementales liées aux activités humaines est paradoxalement un rouage de ces activités polluantes. Ainsi, plusieurs organisations ont ici aussi cherché à limiter l'impact environnemental de leur recherche par exemple avec des politiques contraignantes de réduction de déplacement de leur chercheurs.ses [8] ou via des chartes de responsabilité individuelles et de bonnes pratiques (localement : [9], à l'international : [10]). Ces décisions sont fondamentalement difficiles dans le sens où les échanges à travers le monde sont un terrain fertile pour le développement de nouvelles idées et de partage de connaissances.

Le LJK souhaite s'engager dans une démarche de recherche éco-responsable, en promouvant la sobriété en matière de déplacements, de consommation de biens et de services, et en encourageant à cibler les activités à fort impact. Pour que la mise en œuvre de cette politique soit efficace et juste, le LJK souhaite que toutes les décisions en ce sens qui pourraient contraindre les activités de ses chercheurs.ses soient votées individuellement en s'assurant suffisamment d'adhésion (voir modalités techniques et quantitatives en section 4).

2. ENGAGEMENTS

Les membres du LJK s'engagent individuellement et collectivement à :

- mesurer l'empreinte carbone du laboratoire
- réduire progressivement l'impact environnemental de leurs activités en général, et les missions en avion en particulier
- encourager et communiquer sur les pratiques éco-responsables
- à mettre à jour annuellement les mesures nécessaires
- prendre en compte la dimension environnementale dans tout arbitrage financier (e.g. invitations, missions, manifestations), consommation (e.g. achats informatiques et buffets)

3. ORGANISATION

Le LJK met en place une commission de responsabilité environnementale, constituée d'au moins 3 volontaires, membres du LJK et officialisés par un vote du conseil de laboratoire. Cette commission aura pour but de :

- veiller à la prise en compte de la dimension environnementale dans les prises de décisions au sein du laboratoire
- récolter des propositions des membres du LJK et de proposer au vote une fois par an (selon les modalités décrites en section 4, des mesures sur des pratiques éco-responsables qui répondront à la nécessité d'accélérer la réduction de l'impact environnemental des activités du laboratoire.
- d'être force de proposition en matière de communication de pratiques éco-responsables

Les mesures seront proposées par les membres du LJK, dès lors qu'elles sont endossées par au moins dix membres permanents, ou non-permanents avec au moins un an d'ancienneté.

4. RATIFICATION DES MESURES ÉCO-RESPONSABLE

Pour faire face à l'évolution des enjeux environnementaux, le LJK encouragera la proposition de nouvelles mesures par ses membres.

Sont électeurs les membres non-permanents avec ancienneté d'au moins un an et les permanents.

Ces mesures seront individuellement soumises au vote selon les modalités de ratification suivantes :

- un délai d'appropriation et de réflexion d'au moins un mois entre la communication des mesures et la date limite du vote.
- un taux d'adhésion parmi les suffrages exprimés¹ d'au moins 80%

Des votes consultatifs pourront aussi être envisagés au préalable pour obtenir des mesures les plus consensuelles.

1. Les **inscrit.e.s** sont ceux ayant le droit de vote (membres non perm depuis plus d'un an et permanents. Les **votant.e.s** sont celles et ceux ayant voté (incluant les blancs). Les **suffrages exprimés** sont les bulletins votés autre que les blancs.

RÉFÉRENCES

- [1] V. Masson Delmotte, P. Zhai, A. Pirani, S. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. Gomis, K. M. Huang, E. Lonnoy, J. Matthews, T. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, and B. Zhou, “Ipcc, 2021 : Summary for policymakers.” Cambridge University Press. In Press, ch. Chapter A. [Online]. Available : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGLSPM.pdf
- [2] I. Medhaug, M. B. Stolpe, E. M. Fischer, and R. Knutti, “Reconciling controversies about the ‘global warming hiatus’,” *Nature*, vol. 545, no. 7652, pp. 41–47, 2017.
- [3] C. Laufkötter, J. Zscheischler, and T. L. Frölicher, “High-impact marine heatwaves attributable to human-induced global warming,” *Science*, vol. 369, no. 6511, pp. 1621–1625, 2020.
- [4] A. P. Williams, E. R. Cook, J. E. Smerdon, B. I. Cook, J. T. Abatzoglou, K. Bolles, S. H. Baek, A. M. Badger, and B. Livneh, “Large contribution from anthropogenic warming to an emerging north american megadrought,” *Science*, vol. 368, no. 6488, pp. 314–318, 2020.
- [5] P. Balin, A. BOHAS, C. CHARBUILLET, and E. DREZET, *Impacts écologiques des technologies de l’information et de la communication*. EDP sciences, 2021.
- [6] N. Unies, “Accord de paris,” in *21ème Conférence des Parties*, 2015, pp. 1–18. [Online]. Available : <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>
- [7] “Loi européenne sur le climat.” [Online]. Available : https://ec.europa.eu/clima/policies/eu-climate-action/law_fr
- [8] “Regulations for business travel at lund university.” [Online]. Available : <https://www.staff.lu.se/sites/staff.lu.se/files/regulations-for-business-travel-at-lund-university.pdf>
- [9] “Charte éco-responsable du lama.” [Online]. Available : <https://www.lama.univ-savoie.fr/lama-files/LAMA-RechercheEco-Responsable.pdf>
- [10] “Harvard sustainability plan.” [Online]. Available : <https://green.harvard.edu/campaign/our-plan>

5. ANNEXE : POURQUOI SE DOTER D'UNE CHARTE ? (EXTRAIT DE LA CHARTE DU LAMA)

La facilité consiste à dire qu'agir individuellement, ou même au niveau d'un laboratoire, n'aura pas d'efficacité globale du fait de l'absence de politiques vertueuses à l'échelle, incommensurable à la nôtre, des nations voire des continents. On pourrait dans cette perspective attendre que des mesures soient imposées par la hiérarchie (*i.e.* pour nous par le CNRS, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et plus généralement le législateur). Ces positions ne sont pas tenables pour des personnes comme nous dont les activités professionnelles sont relatives à la science, c'est-à-dire au questionnement des idées préconçues et, par nos publications, à la prise de positions publiques au nom de la vérité universelle. De plus, d'un point de vue purement pratique, une manière d'inciter nos tutelles à prendre des décisions cohérentes et efficaces en terme de réchauffement climatique consiste à les leur imposer par l'exemple de l'échelle locale ; il n'y a pas de contradiction entre action locale et action à l'échelle du pays.

En tant que citoyens, nous prenons acte des engagements pris par les nations au travers des accords de Paris, notamment celui de neutralité des émissions polluantes à atteindre en 2050, et celui pris par l'union européenne de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 1990²). Nous assumons nos responsabilités dans les efforts collectifs à fournir pour atteindre ces objectifs dans les délais fixés et nous engageons dans une démarche de réduction de l'impact environnemental de nos activités en accord avec les limites ci-dessus.

En tant que scientifiques, nous nous devons d'entendre les appels lancés depuis plusieurs décennies par nos éminents collègues comme J. Jouzel, V. Masson-Delmotte, H. Le Treut et tant d'autres. En tant que citoyens, nous nous devons de penser aux générations futures en vivant notre passion efficacement tout en étant les plus éco-responsables possible. Nous ne pouvons plus penser que la finalité de notre recherche autorise toutes les pratiques ; nous devons accepter de revoir certaines d'entre elles profondément et les contraintes de temps pour contenir le réchauffement climatique nous imposent une action immédiate (voir par exemple la conférence de F. Bouchet [ici](#)).

Depuis le début de notre réflexion, les initiatives en direction d'une recherche éco-responsable se multiplient. Une réflexion sur les impacts des pratiques de la recherche et le développement durable a été lancée au CNRS en mai 2019. Un groupe de travail piloté par Virginie Boulanger (MPR) et composé de chercheurs, chercheuses et de représentants de la DSFIM, de la DRH et de la DirCom a été constitué. À ce jour, certaines initiatives locales ont été répertoriées et présentées à ce collectif dont celles de l'ATECOPOPOL à Toulouse, de l'IPSL en Île de France, du Collectif Labos1.5 (fondé par Tamara Ben Ari et Olivier Berné) et de la CGE (représentée par Gérald Majou). Afin d'alimenter la réflexion et la définition d'un plan d'action du CNRS, Alain Schuhl a souhaité faire un état des lieux des actions déjà initiées au sein du CNRS, notamment dans les laboratoires ou les délégations régionales. Elle ont été présentées au cours d'un événement organisé au siège le 24 janvier 2020.

2. <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20190926ST062270/qu-est-ce-que-la-neutralite-carbone-et-comment-l-atteindre-d-ici-2050>

Au niveau des laboratoires de mathématiques, un texte a par exemple été adopté à l'UMPA ENS Lyon (lire [ici](#) la réflexion « Diminuer l'impact écologique de notre recherche scientifique » qui a précédé ce texte et qui distingue trois catégories de mesures : éliminer les usages non essentiels, diminuer l'impact des usages jugés nécessaires), à l'IF de Grenoble (voir [ici](#)), un texte est en préparation à l'IMB de Bordeaux et d'autres laboratoires nationaux et à l'étranger (Harvard, Stanford, Cambridge ou l'ETH de Zurich pour n'en citer que quelques-uns d'entre-eux) ont opté pour des moyens concrets d'action.